



Repères:

Informations pratiques :

- Consultations sans rendez-vous, aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (dernier accès 30 min avant la fermeture).
- Prise en charge de tous les patients dès 3 ans
- Interface accessible rendant le patient quasi-autonome.

Horaires d'ouverture de la cabine:

- Lundi, de 13h30 à 18h
- Mardi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 17h
- Samedi, de 8h30 à 11h30

Voir aussi :

[La Maison médicale du Parisis](#) ^[1]

[Aides à l'installation de nouveaux médecins](#) ^[2]

Une cabine de téléconsultation médicale est installée dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville. Elle permet de consulter un médecin à distance, sans rendez-vous, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Un outil complémentaire pour l'offre de soins

Force est de constater que la télémédecine a connu un développement significatif en France avec l'épidémie de la Covid-19. Il faut dire que trouver un créneau chez un généraliste se révèle souvent être un parcours du combattant, encore plus trouver un médecin traitant qui accepte de nouveaux patients ! Et l'Île-de-France n'échappe pas à la désertification médicale.

Voilà pourquoi la municipalité a souhaité implanter cette cabine de téléconsultation.

L'objectif est clair : permettre l'accès aux soins pour tous sur le territoire. Cette solution, validée par l'Assurance Maladie, est déployée par la société Medadom dans de nombreuses officines déjà et, progressivement, au sein de collectivités locales.

Une consultation presque comme les autres

Pour y accéder, rien de plus simple. Il suffit d'être muni d'une carte Vitale et d'un numéro de portable. Vous vous installez dans la cabine et, en quelques minutes, vous êtes mis en relation avec un médecin qui, le reste du temps, consulte en cabinet comme ses confrères.

La cabine est totalement insonorisée, permettant de respecter la confidentialité de l'échange entre le patient et le médecin. Elle est équipée de **six dispositifs médicaux connectés (thermomètre, tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope et oxymètre)** qui aident le professionnel de santé à réaliser un examen clinique complet et à affiner son diagnostic à distance. Le patient est guidé de bout en bout pour leur utilisation.



Au terme de cette consultation, grâce à une imprimante intégrée à la machine, une ordonnance et un compte-rendu de consultation peuvent être délivrés. En cas de problème aigu, le praticien dirige le patient vers les services requis.

Entre chaque consultation, la borne est désinfectée et les embouts des appareils changés. Enfin, ce dispositif respecte l'encadrement légal et réglementaire en matière de protection, de confidentialité et d'hébergement des données de santé à caractère personnel (RGPD).

Remboursement de la téléconsultation

Jusqu'au 31 décembre 2021, en raison du contexte lié à la crise sanitaire du Covid-19, la téléconsultation est remboursée à 100% par l'Assurance Maladie.

À partir du 1er janvier 2022, la téléconsultation sera remboursée à 70 % (sauf pour les patients couverts par la CMU, l'AME ou en ALD, pris en charge à 100%). Les 30% restant à la charge du patient lui seront remboursés dès lors qu'il est couvert par une complémentaire santé, comme lors d'une consultation en cabinet. Une empreinte bancaire sera demandée en début de téléconsultation.

Source URL: <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/teleconsulter-un-medecin-generaliste-en-mairie>

Liens

[1] <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/ouverture-prochaine-de-la-maison-medicale-du-parisis> [2] <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/aides-installation-de-nouveaux-medecins>